Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260323-2026_25_D-DE

SAINT-AVÉ
SANT-TEVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le samedi 21 mars à dix heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire sortant, ouvre la séance.

Après avoir procédé à l'appel nominal, Monsieur Jean-Marc TUSSEAU, le plus âgé des membres présents constate que le quorum est atteint.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Thierry EVENO, Mme Morgane LE ROUX, M. Yannick CADIOU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Sébastien LE BRUN, Mme Marie Claire TASTARD, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Justine DESSEAUX, M. Christophe BELLON, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, M. Yannick SCANFF, Mme Mirelle SEILLER, M. André BELLEGUIC, Mme Alice BOURET, M. Ronan DANIEL, Mme Louisa HEDDADJ, M. Eliott MAILLARD, M. Erwan CALLOCH, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, M. Julien FORTIN, Mme Laure Anne BURBAN, M. Laurent LE MAUX, Mme Colette BULEON-GUILLE, M. Philippe CLERC, M. Tristan LE FLOCH, M. Ronan LE SANT, M. Tugdual GOALLO.

Absents excusés :

- Mme Agnès LE CORRE a donné pouvoir à Mme Anne GALLO-KERLEAU
- Mme Hélène DESPREZ a donné pouvoir à M. Tugdual GOALLO
- Mme Patricia BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Colette BULEON-GUILLE

Date de convocation : 17 mars 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 30
  - Votants : 33

Monsieur Ronan LE SANT a été élu secrétaire de séance.

BORDEREAU N° 2
(2026/3/25) – ELECTION DU MAIRE

Extrait du procès-verbal de l'élection du Maire :

Le président de séance, Monsieur Jean-Marc TUSSEAU, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales a invité le conseil municipal à procéder au vote à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du Maire.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260323-2026_25_D-DE

DECISION

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 33
Nombre de bulletins nuls : 2
Nombre de bulletins blancs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 30
Majorité absolue : 16

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
GALLO-KERLEAU Anne	**26**
CLERC Philippe	**4**

Madame GALLO-KERLEAU Anne a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait à Saint-Avé, le 21 mars 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Ronan LE SANT

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890